

RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



2024

www.smc79.fr



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition s'inscrit dans une logique de transparence et d'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Sainte-Éanne et sur le site web www.smc79.fr

42 élus

1 Président : Éric CUSEY

6 vice-présidents

73 agents



45 000 bacs

8 déchetteries

1 recyclerie

1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

7,77 M€ de fonctionnement

1,87 M€ d'investissements

SOMMAIRE

VUE D'ENSEMBLE DU SMC

> page 3

PRÉVENTION DES DÉCHETS

> page 7

COLLECTE DES DÉCHETS

> page 14

TRAITEMENT DES DÉCHETS

> page 24

IMPACT ENVIRONNEMENTAL/SANITAIRE EMPLOI

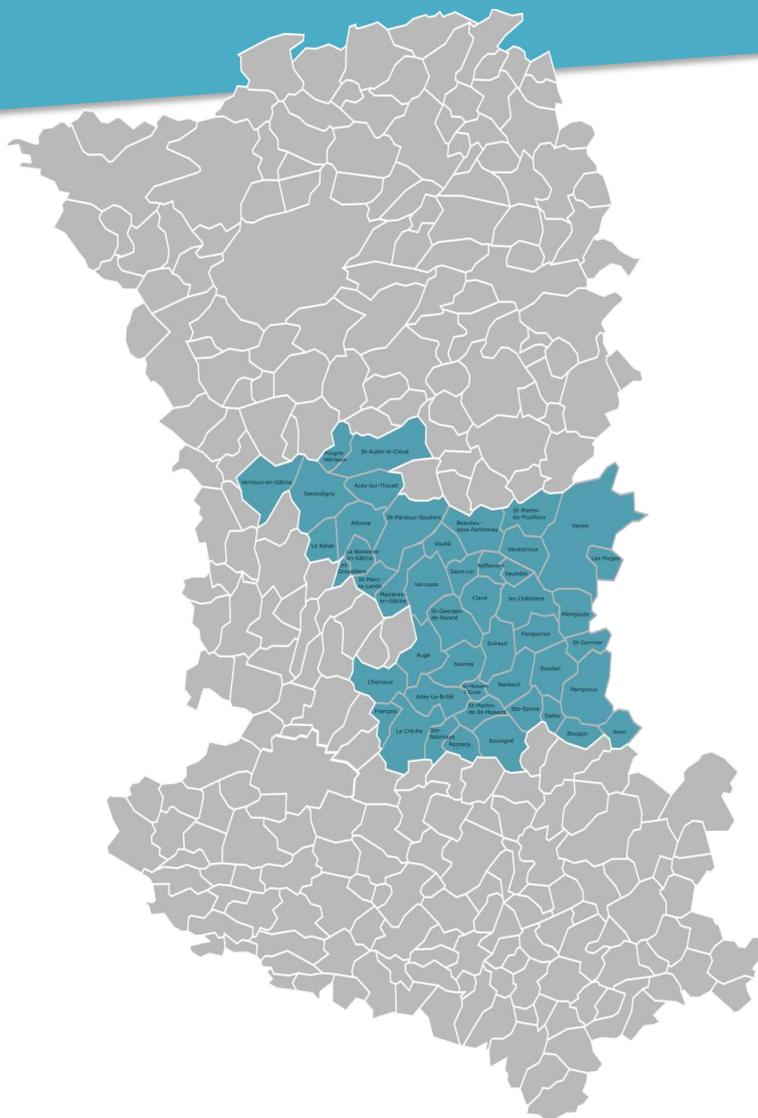
CONCERTATION ET GOUVERNANCE

> page 32

DONNÉES FINANCIÈRES

> page 35

VUE D'ENSEMBLE DU SMC



Les faits marquants en 2024 :

- ✓ **JANVIER** - Collecte à la levée de bacs sur la CC Val de Gâtine suite à la mise en application de la tarification incitative au 1^{er} janvier 2024
- ✓ **JUILLET** - Courrier à destination des professionnels et des établissements publics rappelant la réglementation sur le tri à la source des biodéchets
- ✓ **OCTOBRE** - Accord de la demande de financement auprès du Fonds Vert pour le tri à la source des biodéchets
- ✓ **NOVEMBRE** - 2 ans de la recyclerie O'drigail, située sur Azay-Le-Brûlé
- Mise en place de la filière PMCB (produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment) en déchetterie

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC

Le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) est un établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral en 1991.



3 intercommunalités membres pour la compétence gestion des déchets :

Haut Val de Sèvre : 30 551 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 835 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 248 habitants

47 communes

48 634 habitants (Source INSEE actualisée au 1^{er} janvier 2024)

966 km²

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.

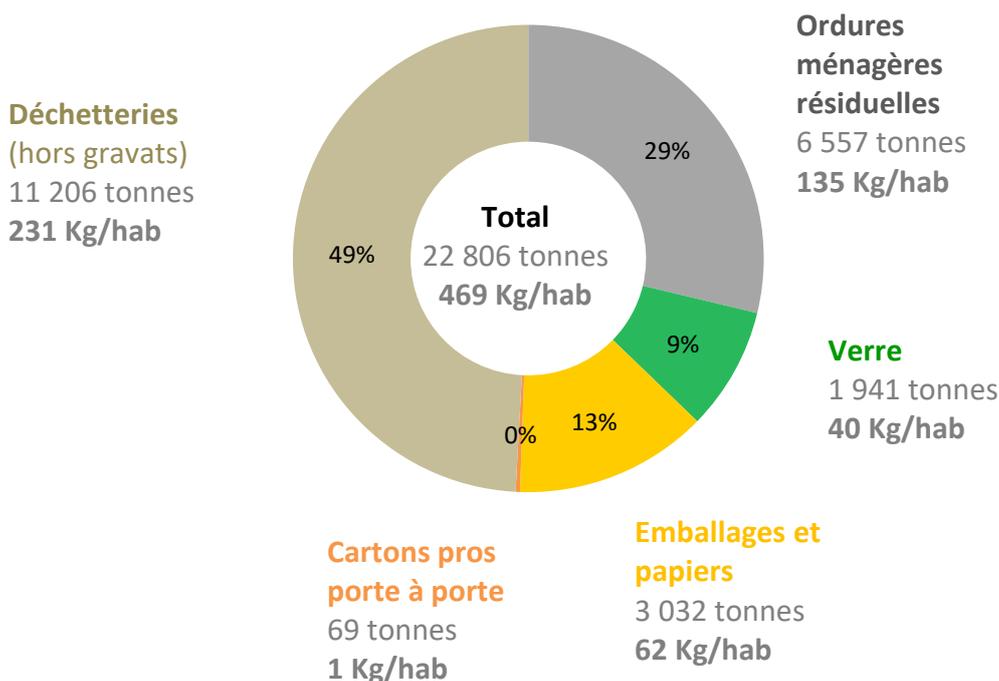


La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 8 déchetteries. Un service payant de location de caisson et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

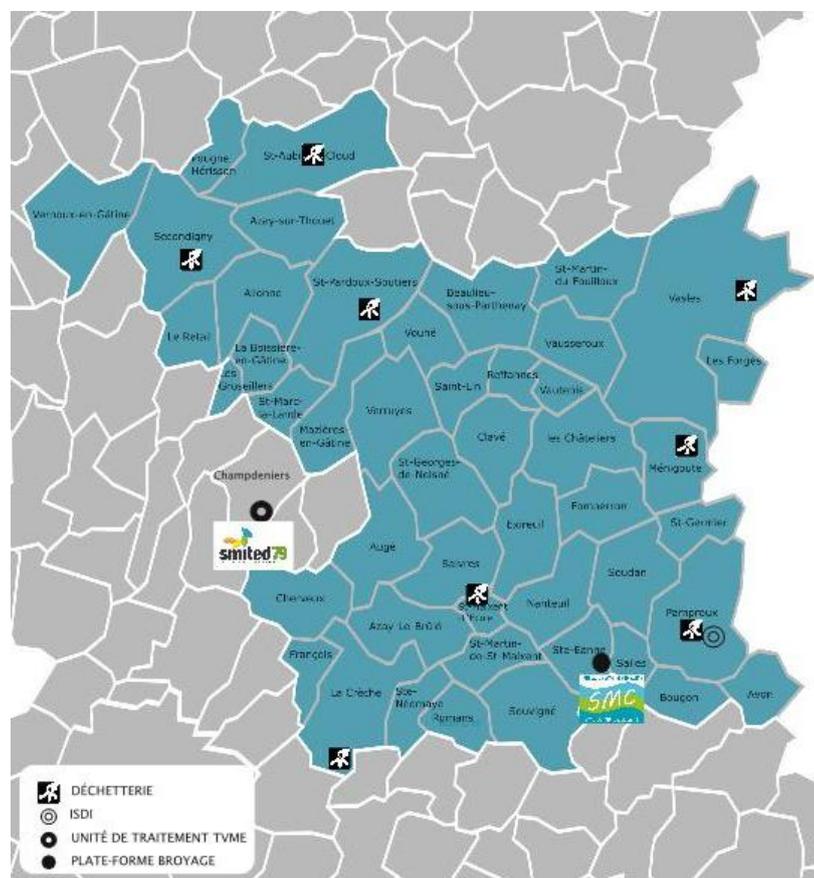
Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé du département.

TONNAGES COLLECTÉS EN 2024



VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



Ordures ménagères

Transport et transfert gérés par le SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets)

TVME (tri valorisation matière énergie) à Champdeniers
géré par : SMITED

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) à Amailloux
géré par : SITA

Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ à Poitiers
géré par : SUEZ (marché public)
Refus tri : UIOM ARCANTE (41), SAICA NATUR et ISDND à Sommières (86)

Végétaux

Plate-forme de broyage à Sainte-Éanne
gérée par : SMC

Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) à Amailloux
gérée par : SITA

Gravats

ISDI (installation de stockage des déchets inertes) à Pamproux
gérée par : SMC

64 % de déchets valorisés

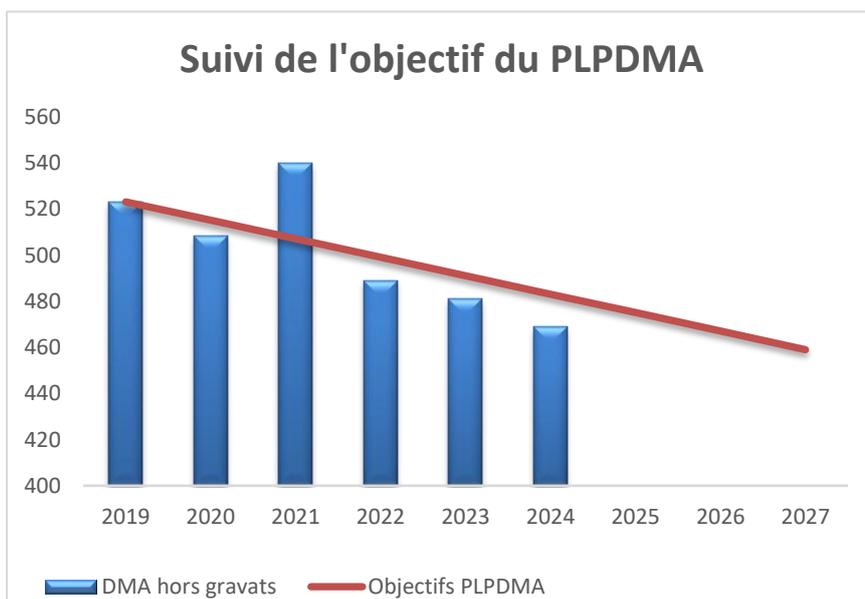
PRÉVENTION DES DÉCHETS



En 2021, le SMC a élaboré et adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour 2022-2027. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi).

Les objectifs fixés, entre 2019 et 2027, sont les suivants :

- Réduction de 12 % des déchets ménagers assimilés DMA (avec inertes)
- Réduction de 20 % des ordures ménagères résiduelles OMR
- Réduction de 16 % des végétaux



L'atteinte des objectifs est en très bonne voie.

Entre 2019 et 2024, réduction de :

- 10 % des DMA
- 11 % des OMR
- 25% des végétaux

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, le PLPDMA propose 16 actions réparties en 8 axes :

Axe 1 Exemplarité des collectivités

Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des apports de végétaux

Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Axe 7 Utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Axe 8 Réduction des déchets du BTP

ZOOM SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Une campagne de caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles a été réalisée en janvier 2024.

En 2024, chaque habitant produit, **135 kg d'ordures ménagères** (bac à couvercle vert). En effectuant les bons gestes de tri, il est possible d'éviter **80 kg** de déchets qui peuvent être recyclés ou valorisés :

12 kg de gaspillage alimentaire

Ce sont des produits alimentaires non consommés, non ouverts, directement jetés...

27 kg de déchets compostables

Ce sont les restes de repas, les épluchures, le marc de café... Ils peuvent être détournés en installant un composteur ou un vermicomposteur.

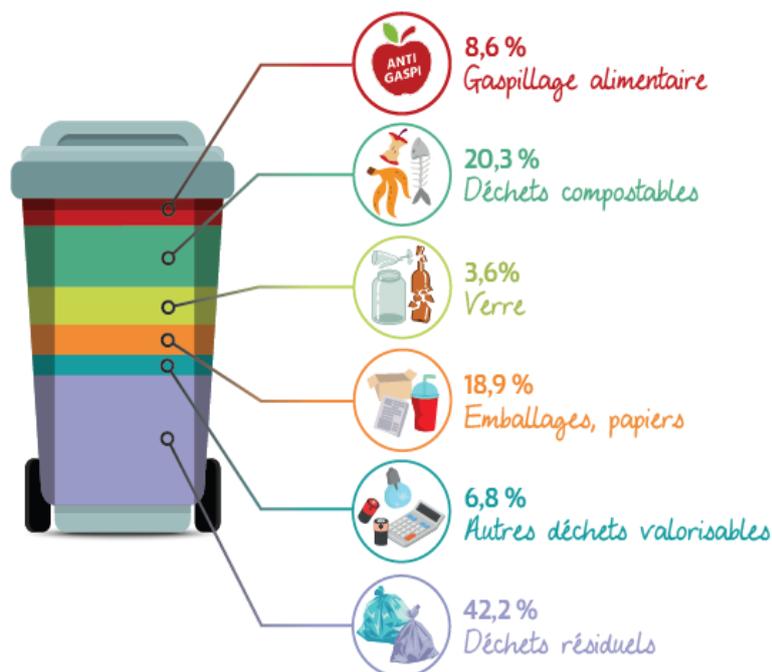
5 kg de bouteilles et pots en verre et 26 kg d'emballages et papiers

Tous les emballages et papiers se trient dans le bac à couvercle jaune.

Les bouteilles et pots en verre sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire.

9 kg de déchets valorisables

Ce sont les textiles, chaussures, piles, médicaments, appareils électriques..., des objets destinés à être déposés en magasin ou en déchetterie. Ils seront valorisés selon les filières respectives.



Les **déchets résiduels**, dits « ultimes », sont tous ces déchets qui ne peuvent pas être revalorisés ou recyclés, par exemple les couches jetables, les lingettes, la litière minérale... Ils peuvent néanmoins être évités en adaptant son mode de consommation : préférez le lavable au jetable...

ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2024

Communication et Sensibilisation à la réduction des déchets

Sensibilisation des scolaires

Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Gâtine Poitevine, à Les Châteliers.

393 élèves ont été sensibilisés au cours de l'année (25 classes) par le CPIE.

et 1 classe (MFR de Secondigny) par le SMC.



GATINE POITEVINE

Les agents du pôle prévention communication sont également intervenus pour sensibiliser au tri :

- plusieurs classes de Saint-Aubin-Le-Cloud, lors d'une opération de ramassage des déchets
- une classe de 4^e à la Maison Familiale et Rurale de Secondigny
- des 3^e prépa lycée, à l'occasion du rallye citoyen (30 mai) au Lycée du Haut Val de Sèvre
- les lycées lors d'une course de sensibilisation écologique (18 oct) au Lycée du Haut Val de Sèvre
- une classe de l'EREA de Saint-Aubin-Le-Cloud avec la visite de la déchetterie et recyclerie

Communication auprès des habitants

Le SMC était présent à la foire exposition de Saint-Maixent-l'École, du 12 au 15 avril 2024.

Le SMC dispose également de différents supports pour informer les usagers sur le tri des déchets et le fonctionnement du service (prévention, collecte, déchetteries...) :

- le site Internet www.smc79.fr
- la page Facebook : SyndicatSMC79
- le portail «usager» pour consulter ses équipements, le solde de ses passages en déchetterie
- le calendrier de collecte distribué par les mairies
- la lettre d'information « Actualités du tri » reportée en janvier 2024
- le guide de compostage remis avec le composteur
- la réglette mémo tri donnée lors des animations et distributions de composteurs
- le mini guide du tri envoyé aux nouveaux habitants avec leur carte d'accès en déchetterie
- l'accueil téléphonique et l'envoi de mails
- l'accueil physique au siège du SMC.



Tri à la source des biodéchets

Schéma territorial du tri à la source des déchets alimentaires :

Pour les ménages :

- Avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur individuel et d'un bioseau.
- Sans jardin : création de site de compostage partagé avec nomination de référents de site bénévoles et mise à disposition gratuite d'un bioseau.
- Aide à l'acquisition d'un vermicomposteur.
- Hyper centre de Saint-Maixent-l'École et grands collectifs : déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès (accès donné par le badge déchetterie) assurée par un prestataire de collecte.

Pour les professionnels, collectivités et associations :

- Quand cela est possible, compostage individuel en établissement : mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau avec nomination d'un référent.
- Quand ce n'est pas possible : redirection vers des prestataires privés.

Distribution de composteurs individuels

Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer.

Suite aux difficultés d'approvisionnement en composteurs en 2023, les distributions de composteurs ont été démultipliées (26) afin de satisfaire aux nombreuses réservations.

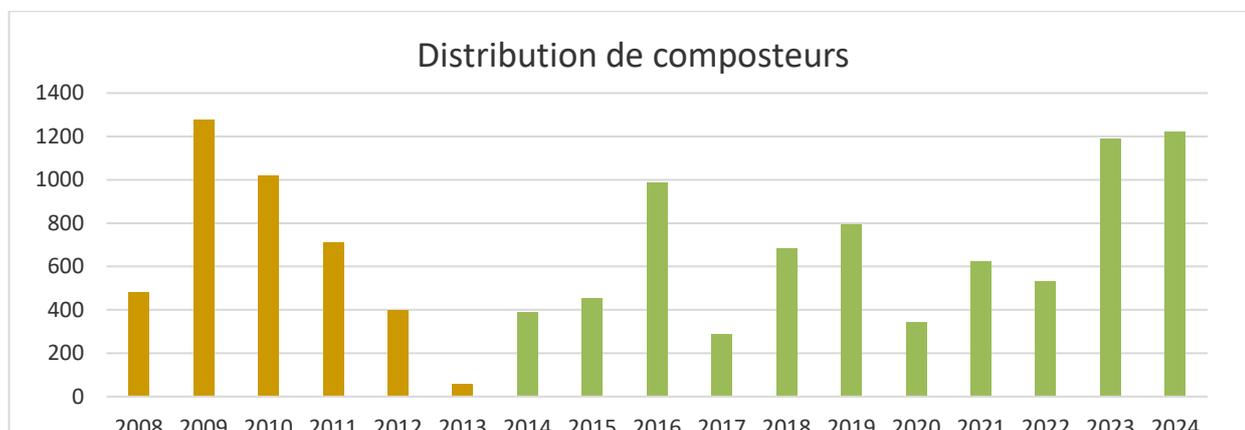
1 221 composteurs ont été distribués en 2024.

(1 215 pour des particuliers – 6 pour des établissements)

12 155 composteurs ont été distribués depuis 2002.



En se basant sur la période 2014-2024, 7 496 composteurs ont été remis soit **36 %** des foyers équipés.



De 2008 à 2013 : composteurs en bois - De 2014 à 2024 : composteurs en plastique recyclé

Selon l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude sur le tri à la source des biodéchets, **4 900 foyers** pratiqueraient du compostage en tas ou avec un composteur personnel.

De plus, 2 sites de compostage partagé sont installés sur Vasles et Nanteuil, soient **44 foyers** participants.

En se basant sur les ratios nationaux, les biodéchets compostés peuvent être évalués en fonction du nombre de foyers pratiquant le compostage. Ces tonnages sont donc détournés des ordures ménagères.

	Foyers participants	Nombre d'habitants	Ratio* de déchets alimentaires compostés	Tonnes de déchets évités
Composteurs SMC 2014-2024	7 496	17 241	66 kg/hab/an	1 138 t
Tas, composteurs personnels...	4 900	11 270	66 kg/hab/an	744 t
Composteurs collectifs	44	101	38 kg/hab/an	4 t

*Source : Evaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets d'évitement - ADEME oct 2022)

Les quantités de déchets alimentaires évitées sont estimées à **1 886 tonnes par an**.

Le SMC a bénéficié d'une aide de 50 000 € de la région Nouvelle Aquitaine pour l'acquisition de composteurs, dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ».



Projet Fonds vert

Un dossier commun entre la communauté de communes Parthenay-Gâtine, la communauté de commune Val de Gâtine et le SMC a été construit puis déposé, auprès de l'ADEME, afin d'obtenir des financements sur les actions de tri à la source des biodéchets.

Le dossier a été retenu, une aide de 338 950 euros est accordée, représentant 78% du montant éligible pour :

- la mise en place de composteurs partagés,
- la collecte en abri-bac,
- le recrutement d'un chargé de mission biodéchets,
- l'acquisition d'un broyeur à branches.

Dispositif d'aide au broyage des végétaux chez les particuliers

En 2021, le SMC a signé une convention avec l'entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS pour le broyage des végétaux in situ. Le SMC prend en charge l'équivalent d'une heure de travail d'un personnel (30 € HT).

14 foyers ont bénéficié de ce dispositif, cette année.

Augmenter la durée de vie des objets : Recyclerie O'drigail



La recyclerie du SMC

Un local, dans la zone commerciale la Pièce du Chêne sur la commune d'Azay-Le-Brûlé, a été acquis, en 2022, afin de délocaliser la recyclerie et lui donner un nouvel élan. La recyclerie devient **O'drigail** : un nouveau nom, un nouveau lieu, plus de jours d'ouverture au public.

Pour acheter : mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Acheter des objets d'occasion, c'est prolonger la durée de vie des objets.

Pour donner :

- à la recyclerie, le mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
- à la déchetterie, aux horaires habituels

Donner ses objets propres, en bon état et qui ne servent plus, c'est leur offrir une seconde vie.



Les objets acceptés peuvent être anciens ou récents, mais de bonne qualité et en bon état :

- vaisselle,
- livres, CD, DVD, disques,
- mobilier,
- objets de décoration, cadres,
- jouets, vélos...

Ne sont pas acceptés :

- les vêtements, chaussures, maroquinerie, car des associations locales peuvent prendre le relais.
- les appareils électriques et électroniques. Le SMC est partenaire d'ENVIE 79, qui propose la vente d'appareils électriques remis en état et la réparation.



Des ventes à thèmes (vaisselle, culture, mai à vélo, rentrée scolaire, caverne du père Noël...) sont programmées tout au long de l'année au fil des saisons.

Le montant des ventes s'élève à **51 514,05 € TTC**, et viennent en déduction des charges de fonctionnement.

6 244 passages en caisse - **24** tonnes d'objets réemployés

Les objets sont vendus à petits prix facilitant l'accès d'objets pour tous. La recyclerie s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire.

La recyclerie est gérée en direct par le SMC. Elle emploie 2,5 ETP.



L'opération « **Laisse parler ton cœur** », menée en collaboration avec les éco-organismes *ecosystem* et *ecomaison*, durant la semaine européenne de réduction des déchets, a été renouvelée et a permis

de collecter environ **450 kg** de jouets (équivalent de 30 hottes). Ceux-ci ont été vendus à petits prix à la recyclerie O'drigail.



La Région a accordé une subvention de 17 273 € pour l'aménagement de la recyclerie et les animations en lien avec la réduction des déchets.



Accompagnement des acteurs du territoire

Professionnels/collectivités

En juillet 2024, un courrier accompagné d'un dépliant a été adressé aux professionnels et collectivités du territoire pour rappeler leur obligation de tri des biodéchets. Pour des petites quantités, ils peuvent bénéficier d'un composteur.

Associations

Du matériel est mis à disposition des associations pour leurs manifestations (bac de tri, pinces à déchets...). Pour être prise en compte, la demande doit être faite au plus tard 1 mois avant l'évènement. La gratuité du service (hors livraison) est accordée pour les associations du territoire uniquement, à raison de 1 fois par an.

20 manifestations ont bénéficié de ce dispositif, l'année dernière.

Utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

La tarification incitative est en place depuis le 1^{er} janvier 2024, sur le secteur de la communauté de communes Val de Gâtine.

Afin de continuer à accompagner les habitants du secteur Val de Gâtine au passage à la RI (Redevance Incitative), il leur a été remis :

- une lettre d'information sur les bons gestes de tri,
- le tuto pour la création de leur compte usagers.

Ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME.

Réduire les déchets du BTP

La mise en place de la filière PMCB (produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment), est effective depuis le 12 novembre 2024, dans les déchetteries du SMC.

LA COLLECTE DES DÉCHETS



Le SMC assure l'ensemble des opérations de collecte avec ses agents et ses propres matériels (régie). La collecte des déchets représente un enjeu majeur pour le SMC, tant sur le plan environnemental que sanitaire.

MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs équipés de puce : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert, un bac pour les emballages à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de Saint-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).

La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extension des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.

9 bennes traditionnelles

240 000 km/an

22 chauffeurs/rippeurs

	Fréquence	Nombre de communes	de Population	Equipement
 Ordures ménagères	1 semaine sur 2	46	41 380	En bac à couvercle vert
	1 fois par semaine	1	7 254	En bac à couvercle vert
	2 fois par semaine en centre-ville	Saint-Maixent-l'École		En sac noir (centre-ville Saint-Maixent-L'École)
 Emballages et papiers	1 semaine sur 2	46	41 380	En bac à couvercle jaune
	1 fois par semaine	1	7 254	En bac à couvercle jaune ou minibacs (centre-ville Saint-Maixent-L'École)
 Cartons	1 fois par semaine		58 professionnels et collectivités	18 bacs 240L et 93 bacs 660L
 Verre	Apport volontaire	47	48 634	194 bornes

Remplacement d'1/3 des bornes d'apport volontaire (BAV) pour le verre avec le système de préhension type KINSHOFER en 2023 et 1/3 en 2024.

Les déchets professionnels sont collectés en même temps que les déchets des ménages s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Règle de dotation des bacs

Règle établie suivant la mise en place de la tarification incitative sur la CC Val de Gâtine et selon les préconisations de l'éco-organisme CITEO.

Bac ordures ménagères (couvercle vert) :

- 1 à 4 personnes : bac 140 litres
- 5 à 6 personnes : bac 240 litres
- 7 personnes et + : bac 360 litres

Bac emballages/papiers (couvercle jaune)

- 1 à 5 personnes : bac 240 litres
- 6 et + : bac 360 litres

Consignes de tri

Sur le territoire du SMC, les habitants peuvent **trier tous les emballages et tous les papiers** dans le bac à couvercle jaune :

- tous les emballages et films en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sacs,...
- tous les papiers,
- tous les petits emballages en carton et les briques alimentaires (de soupe, de jus de fruits,...)
- les emballages en métal.



📌 Toutes les consignes sur le site internet wwwsmc79.fr ou sur l'application CITEO Guide du tri.

RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **8** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants. En Région Nouvelle-Aquitaine, le ratio est de 1 déchetterie pour 9 600 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Jours d'ouverture	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	Du lundi au samedi	643
Ménigoute	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	75
Pamproux	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	174
Saint-Aubin-Le-Cloud	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	127
Saint-Maixent-L'École	Du lundi au samedi	920
Saint-Pardoux	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	272
Secondigny	Lundi, jeudi, Samedi (semaine paire)	125
Vasles	Mardi, jeudi, Samedi (semaine paire)	75

Horaires :

- du 1^{er} septembre au 30 juin : 9h-12h et 14h-18h
- du 1^{er} juillet au 31 août : 7h-13h

Dernier accès 10 min avant la fermeture du site.

Mode de gestion

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie**.

Haut de quai : gestion du personnel d'accueil en déchetterie

Bas de quai : enlèvements des matériaux par le service transport du SMC ou par les éco-organismes

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour le secteur de Parthenay-Gâtine. Le nombre de passages est à 18 par an.

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent d'accueil de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés.

121 447 passages en 2024

Professionnels : **4 858**

Collectivités : **1 757**

Particuliers : **114 207**

Convention CAN : **8**

Convention CCPG : **74**

Hors territoire : **546**

Usagers du territoire :

Professionnels : **540** (713 cartes)

Collectivités : **86** (255 cartes)

Particuliers : **24 308** cartes

Objets et matériaux acceptés

Articles de bricolage et de jardin thermiques, articles de sport et de loisirs, batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'encre et toners, CD, coquilles d'huître et autres coquillages, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures), gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, huisseries (La Crèche, Saint-Maixent-l'École et Pamproux), métaux, néons et ampoules, objets et matériaux de la maison (meubler, literie, jouets, bricolage et jardin), outillage du peintre, piles et accumulateurs, plastiques rigides, polystyrène de calage, radiographies médicales, textiles, végétaux.



Depuis le 12 novembre 2024, les déchetteries du SMC proposent de nouvelles filières permettant de trier les déchets issus de produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB) : plâtre, laine de verre, laine de roche, huisseries vitrées (non cassées).

Cette nouvelle filière entraîne également une réorganisation des caissons à quai. En raison de la multiplication des filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), le SMC a fait le choix de faire des regroupements par matière (métal, bois, plastique, multimatériaux), tout en respectant les consignes données par chaque filière REP.

Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie O'drigail pour la vente.

Le caisson « non valorisés » est le dernier recours. Seuls les déchets qui ne vont dans aucune autre filière sont autorisés.

TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

	Modalités de collecte	Tonnage 2024	Kg/hab	
 Ordures ménagères résiduelles	Bac individuel	6 557	134,8	} Déchets ménagers assimilés DMA
 Emballages Papiers	Bac individuel	3 032	62,4	
 Verre	Apport volontaire	1 941	39,9	
 Cartons	Bac (professionnels)	69	1,4	
 Apports en déchetteries	Déchetteries	11 206	230,4	
TOTAL DMA hors gravats		22 806	468,9	
 Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	3 527 + 1 538	104,1	

Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 1 311 tonnes par an (20 % du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab 2024	Deux-Sèvres 2023	Nouvelle Aquitaine 2023	Données rurales nationales 2018
Ordures ménagères résiduelles	135	144	209	187
Emballages / Verre / Papiers	102	102	101	88
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	232	244	251	221
Biodéchets	0	16	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	469	506	567	496
Total déchets ménagers DMA (avec gravats)	573	605	639	

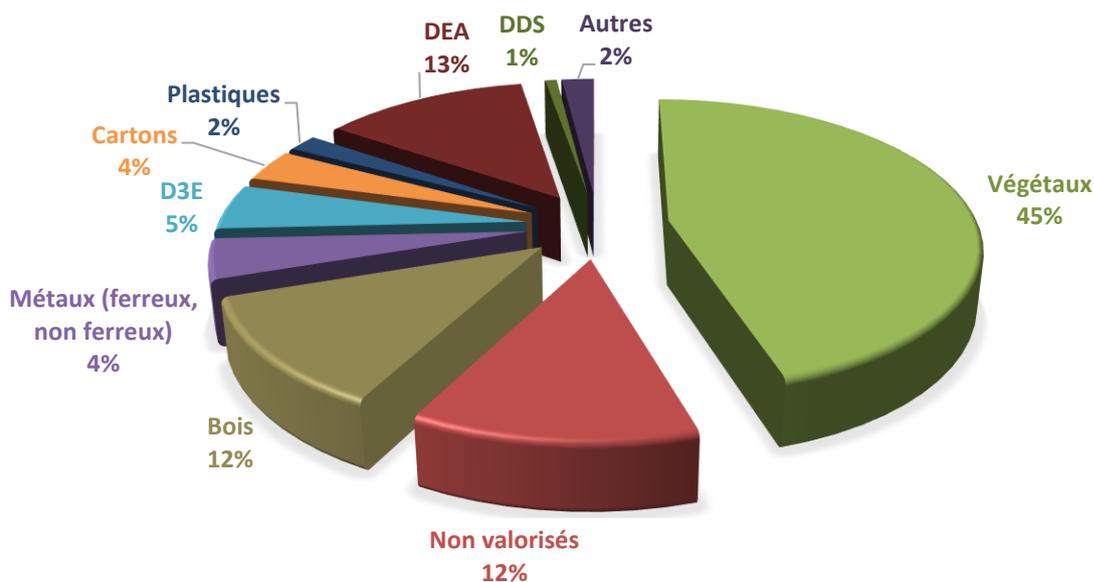
*Sources : <https://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com>
Référentiel national des coûts du SPGD données 2018

LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

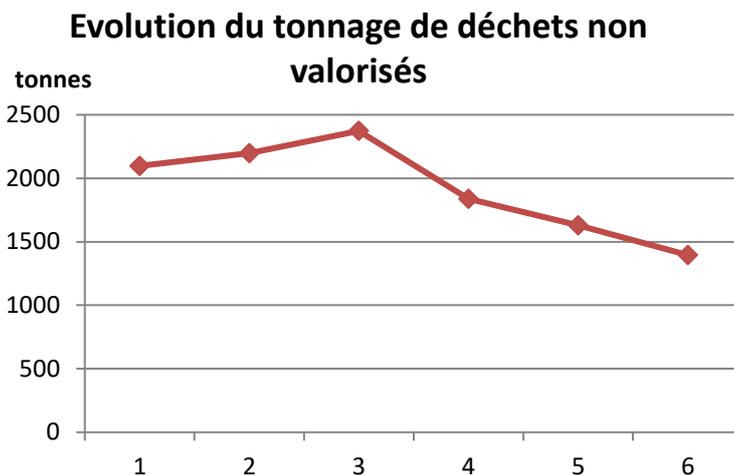
Les 8 déchetteries du SMC réceptionne la moitié des déchets produits sur le territoire.

Les végétaux représentent 45 % des apports.

En tonne (tous usagers)	2022	2023	2024
Batteries	15,5	11	14
Bois non traité (A)	529	566	580
Bois traité (B)	796	686	589
Cartons	427	411	396
Cartouches d'impression	0,4	0,2	0,28
Objets et matériaux de la maison (DEA)	1 281	1 283	1 424
Déchets diffus spécifiques (DDS)	69	73	79
Végétaux	5 228	5 407	5 079
Equipements électriques et électroniques (DEEE)	548	532	561
Métaux	619	519	493
Huiles de vidange	21	38	25,2
Huiles alimentaires	2	2	2
Huisseries	12,67	64	71
Lampes et néons	2,37	2	2
Métaux non ferreux	7	2	1
Non valorisés	1 837	1 629	1 396
Nespresso	2	2	2
Piles	6	4	4
Plastiques en mélange	180	197	178
Polystyrène	17	15	13
Radiographies	0,2	0,6	0,5
Articles bricolage jardinage thermiques et articles sport et loisirs		23	65
Plâtre		NOUVEAU	17
Laine de verre et laine de roche		NOUVEAU	1
PMCB Bois		NOUVEAU	185
PMCB plastiques		NOUVEAU	28
Total (hors gravats)	11 601	11 467	11 206
Gravats	4 066	3 903	3 527
Total	15 667	15 370	14 733



Le tonnage du non valorisé diminue, suite à la mise en place de nouvelles filières REP et au réemploi.

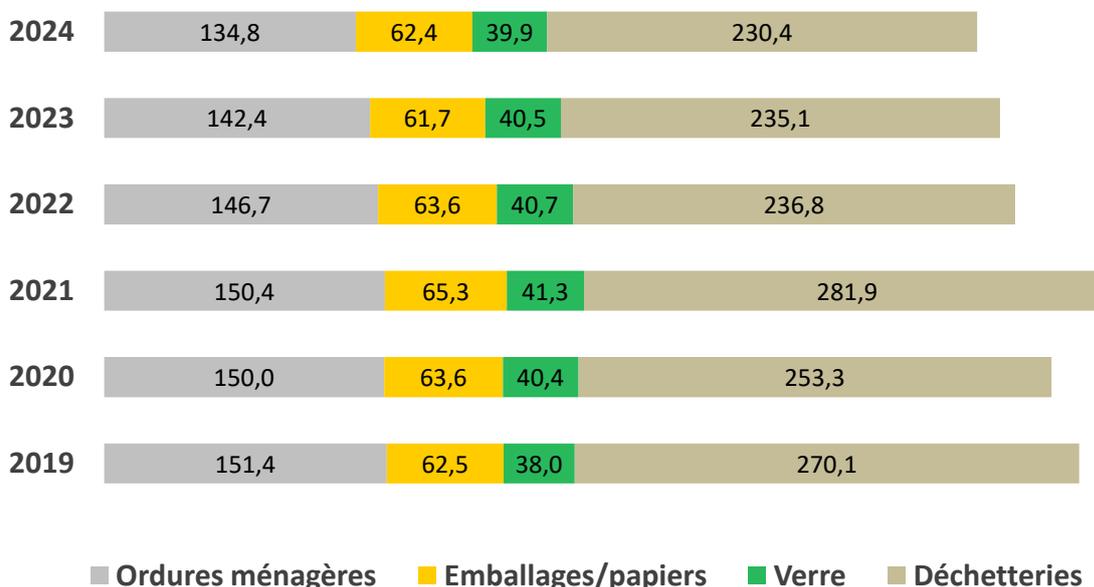


Les apports des professionnels et collectivités sont estimés à 3 960 m³ de végétaux + 1 250 m³ de non-valorisés + 4 044 m³ de déchets valorisables + 380 litres huiles noires + 419 l de DDS (toxiques) + 2 899 unités de DEA (mobilier) + 1 625 unités de DEEE (appareils électriques) + 574 unités d’huisseries

Les apports sont facturés au minimum 1m³.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Production de déchets en kg/han/an



En 2019 : passage aux multi matériaux et aux extensions de consignes de tri. Les papiers sont acceptés avec tous les emballages dans les bacs à couvercle jaune.

En 2020 : confinement COVID19. Il est constaté une nette diminution des apports en déchetterie due à la fermeture des déchetteries, de mars à mai 2020.

En 2021 : reprise de la consommation et de la production de déchets. Les tonnages de déchetteries augmentent fortement.

En 2022 : baisse des ordures ménagères et surtout des apports en déchetterie, notamment en raison d'un épisode de sécheresse.

En 2024 : les ordures ménagères continuent de baisser, notamment grâce à la mise en place de la tarification incitative sur le secteur de Val de Gâtine et la pratique du compostage.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est fixé pour objectif de réduire les ordures ménagères résiduelles de 20 % et les déchets ménagers assimilés de 12 %.

Entre 2019 (point zéro du PLPDMA) et 2024 :

- **11 %** d'ordures ménagères résiduelles

0 % d'emballages et papiers

- **10 %** de déchets ménagers et assimilés (hors gravats)

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Le SMC est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour assurer le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et se charge de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC assure la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

222 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. **17,7 tonnes** ont été collectées et incinérées en 2024.



FOCUS SUR LA COLLECTE DES TEXTILES

Les collectivités **ne sont pas responsables de la gestion des textiles**, qui relèvent d'une responsabilité élargie des producteurs (REP). Refashion est l'éco-organisme agréé pour les vêtements, linges de maison et chaussures. Il fait appel aux associations telles que La Croix Rouge ou Emmaüs Trio pour assurer la collecte.

Une convention est signée entre le SMC et Refashion, ainsi qu'avec des associations, établissant les engagements de chacune des parties dans le déploiement des bornes et la collecte du textile.

Des bornes sont installées dans les déchetteries du SMC. D'autres points de collecte sont implantés par ces associations sur l'espace privé (ex : parking de centre commercial) ou proposés par d'autres associations ou enseignes textile ; l'utilisateur peut trouver tous les points de dépôts via le site **Refashion.fr**

Ce sont près de **220 tonnes** de textiles qui ont été collectées en 2024 sur le territoire, soit 4,5 kg par habitant et par an.

**Arrêt
temporaire
de la collecte
des textiles**



Depuis l'été 2024, la filière textile française connaît une crise profonde, conséquence directe d'un déséquilibre économique persistant, d'un déficit de capacités industrielles de tri et d'un pilotage inadéquat de l'éco-organisme en charge, Re-Fashion. Cette situation se traduit localement par :

- La disparition ou l'arrêt de fonctionnement des points de collecte textiles,
- L'augmentation des dépôts sauvages sur l'espace public,
- Une redirection croissante des textiles vers les ordures ménagères ou le tout venant de déchetteries, posant des problèmes sur les installations de traitement.

ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Eco-organismes des Filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit, depuis la production jusqu'à l'élimination du produit, en passant par l'achat du consommateur (éco-taxé).

Les REP sont mises en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné.

Les éco-organismes soutiennent financièrement la collectivité pour la collecte et le recyclage du produit. Les coûts de gestion sont donc diminués.

- Emballages ménagers/papiers : **CITEO**
- Piles et batteries usagées : **Corepile**
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et sources lumineuses : **ecosystem**
- Déchets dangereux des particuliers : **écoDDS**
- Cartouches d'impression : **Collectors**
- Textiles-Linge-Chaussures : **Refashion**
- Article de sport et de loisirs : **Ecologic**
- Articles bricolage et de jardinage thermique : **Ecologic**
- Déchets d'ameublement : **éco-maison**
- Produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment : **valobat et éco-maison**
- Huiles minérales : **Cyclevia**



recycler c'est protéger



L'éco-organisme de la Filière Textile



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles et du non valorisé de déchetterie ont été confiés à l'établissement public du Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (smited79.fr).



Matériaux/flux	Mode de collecte	de Repreneurs	traitement ou valorisation
Articles sport et loisirs	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Articles bricolage et jardinage thermiques	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Bois A	Déchetterie	BNE (79)/ TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
Cartons	Déchetterie	Mise en balle à Ste-Eanne Porte à porte Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Printerre	Valorisation
Coquilles	Déchetterie	OVIVE	Valorisation
Déchets diffus spécifiques des particuliers	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	ORTEC (79)	Traitement spécifique
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Objets et matériaux de la maison	Déchetterie	éco-mobilier	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	ecosystem	Valorisation
Déchets non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Amailloux (79)	Stockage
Emballages ménagers	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86)	Recyclage
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à Pamproux (79)	Stockage
Huiles alimentaires	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
Huiles minérales	Déchetterie	Cyclevia	Valorisation
Huisseries	Déchetterie	Raivalor (79)	Valorisation
Métaux	Déchetterie	SIRMET (16)	Recyclage
Métaux non ferreux	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	ISDND à Amailloux (79)	Stockage
		TVME du SMITED, à Champdeniers(79)	Valorisation matière énergie (CSR)
Papiers	Direct	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage

Piles	Déchetterie	Corepile	Valorisation
Plastiques durs	Déchetterie	VALORPLAST / DERICHBOURG / CAPECO	Valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Pneus	Déchetterie	Aliapur	Valorisation
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	ecosystem	Valorisation
Textiles	Bornes	La Croix Rouge (79)/Emmaüs Trio	Valorisation
Végétaux	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Sainte-Eanne (79)	Broyage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

Installation de stockage des déchets inertes ISDI

Le SMC dispose d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m³). La capacité restante fin 2024 est de 170 942 m³.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler et facturer les dépôts/



Apports gravats en ISDI	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	TOTAL
2024	3 527	1 039	499	5 065

Installation de stockage des déchets non dangereux ISDND

En 2024, dans l'attente de la mise en service de l'unité de tri valorisation matière (TVME), les ordures ménagères ont été transportées en direct à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de la société SUEZ, situé à Amailloux. Le SMC a livré 6 198,64 tonnes d'OMR.

L'enfouissement en direct concerne également le non valorisé de déchetteries : 1 396 tonnes.

Usine de Tri Valorisation Matière Energie (TVME)

À partir du 4^e trimestre 2024, les ordures ménagères sont acheminées à **la nouvelle usine de Tri Valorisation Matière Energie (TVME)** située à Champdeniers.

Exploitée par le Syndicat Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED79), cette unité permet de trier et de transformer les ordures ménagères en combustible solide de récupération,

destiné à l'industrie cimentière, où il sera brûlé pour produire de la chaleur nécessaire à la fabrication du ciment. Cela permet de remplacer une partie des combustibles fossiles.

Grâce à ce procédé novateur, l'usine doit permettre de valoriser 70% des déchets entrants, contribuant ainsi à réduire la quantité de déchets enfouis.

Le SMC a livré 358,62 tonnes d'OMR.

Unité de broyage des végétaux

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les végétaux issus des déchetteries y sont broyés puis mis à disposition des agriculteurs et des particuliers.

Du broyat plus fin est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2024	5 079	611	444	6 133

La valorisation des végétaux est aujourd'hui nécessaire à la fertilisation et au maintien des sols.

Centre de valorisation

Suite à la fermeture du centre de tri des emballages, le bâtiment a trouvé une nouvelle activité de tri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, bois A et bois B, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire, des communautés de communes du Mellois en Poitou (jusqu'en mars 2024) et de la communauté de communes Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.



Cartons 1.05	SMC	364 t
Expéditions	CC Val de Gâtine	204 t
	CC Mellois en Poitou	162 t

Cartons Pros	SMC	79 t
Expéditions		

Centre de tri

Les emballages sont transportés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers. Le centre de tri est passé en flux développement en juillet 2024.

Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Le futur centre de tri des déchets recyclables **UniTri** prévu pour 2025, desservira 13 collectivités réparties sur les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique, soit un bassin de population d'environ un million d'habitants.

Le SMC est partie-prenante dans ce projet, grâce à la gestion en société publique locale (SPL). Cette SPL est gouvernée par 18 administrateurs dont le SMC. Cette structure publique permet aux collectivités de devenir acteur de la gestion durable des déchets et de maîtriser à long terme les coûts de fonctionnement.



Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
Acier 	163,72	ARCELOR PACKAGING (13)	MITTAL Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium 	17,37	AFFIMET PECHINEY (60)	ALUMINIUM Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 5.02 A (cartonnettes) 	573,32	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA (87)	Carton
Briques alimentaires 	34,76	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers 1.02 (gros de magasin)	425,60	SUEZ	RV SUD-OUEST Papier, journaux
Papiers 1.11 (JRM) 	416,41		
Plastique en PEHD 	181,95		Arrosoirs, bacs de collecte...
Plastique en PET Clair	160,42		Fibres pour rembourrage...
Plastique PET Foncé	12,32	Usines de régénération désignées par VALORPLAST	Godets fleurs
Sacs et films 	27,48		
Flux développement film	61,58	CITEO	Re
Flux développement pots/barquette 	69,21	CITEO	Pot de yaourt
Refus	747,91	SUEZ	Enfouissement 0 t Incinération 671,56 t CSR 76,35 t

Performances de recyclage selon les tonnages expédiés

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2022 Kg/hab/an	Performance 2023 Kg/hab/an	Performance 2024 Kg/hab/an
Acier	3,15	3,01	3,37
Aluminium	0,23	0,30	0,36
Cartonnettes	10,63	11,33	11,79
Briques alimentaires	1,09	1,42	0,71
Plastiques	8,12	9,14	10,55
Papiers	27,32	21,07	17,31

Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.

La production réelle (expédition + stock final – stock initial) de refus est de 762 t soit un taux de

26 %. En 2023, elle était de 23 %.

En 2024, le coût de tri était de 238 € HT la tonne. A ce coût, s'ajoutent 174 € HT la tonne pour le traitement des erreurs de tri.

Le SMC a répondu et a été lauréat d'un appel à projet de CITEO. Une campagne de communication sur l'amélioration du geste de tri sera réalisée en 2025.

TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Ordures ménagères 0 % de valorisation

Enfouissement ISDND : 6 198 t

TVME du SMITED : 359 t mais redirection en IDND (usine en rodage)

Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers 100 % de valorisation

Valorisation matière : 85 % - 2 284 t emballages/papiers + 1 941 t verre

Valorisation énergétique : 15 % - 748 t refus de tri

Déchetteries 85 % de valorisation

Valorisation matière : 42 % - 4 652 t + 69 t (carton pap)

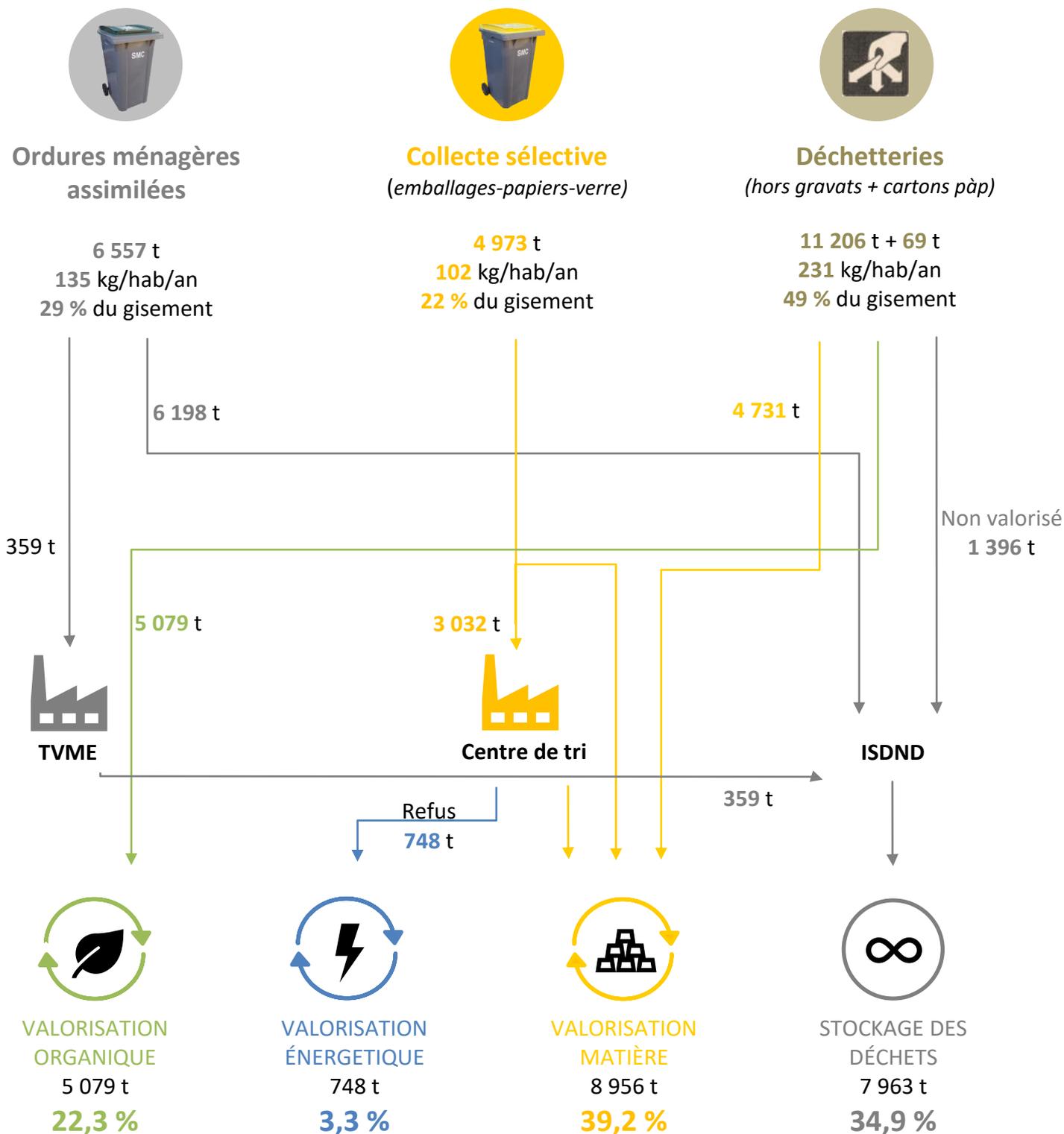
Valorisation organique (végétaux) : 45 % - 5 079 t

Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 13 % - 1 475 t

Taux global de valorisation **64%**

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SMC a collecté en 2024 l'équivalent de **22 806 tonnes** de déchets, réparti comme suit :



IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE



MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le SMC s'est engagé, dans le cadre de sa politique de prévention, dans une démarche de réduction des risques psychosociaux (conditions et environnement de travail). Cette démarche a permis d'évaluer le niveau d'exposition des agents aux risques, et de définir les mesures de prévention nécessaires à mettre en œuvre.

Un plan d'action a ainsi été élaboré avec 10 thématiques. 9 groupes de travail se réunissent régulièrement afin d'apporter des solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de travail.

Plus précisément 34 agents ont participé au moins une fois à l'une des 31 réunions de groupes de travail réalisées en 2024.

Ces échanges ont permis d'aboutir au choix concerté de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail, dont la qualité et l'efficacité semblent convenir au plus grand nombre, ainsi qu'à la mise en place d'une politique d'entretien et de prévention des matériels roulants. En effet, l'entretien des véhicules contribue à accroître la sécurité des travailleurs, à éviter les casses et pannes inattendues et à augmenter la durée de vie des équipements.

Enfin, dans l'objectif de rééquilibrer les circuits de collecte des déchets (ordures ménagères et recyclables) afin d'améliorer les conditions de travail de chacun, une étude sur l'optimisation des tournées de collecte a été confiée à un bureau d'études. Ce dernier a été mandaté pour faire un travail de diagnostic de terrain avec des suivis de tournées et des entretiens avec les agents et responsables des différents services impliqués dans cette activité et proposer des solutions concrètes.

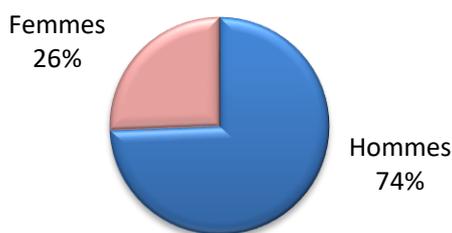
EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS



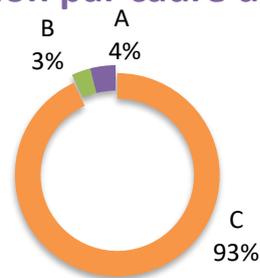
Le SMC emploie 73 agents permanents et des contractuels (équivalent de 6 ETP par an) pour les remplacements de congés et de maladie, dans les métiers suivants :

- Chauffeurs-éboueurs (22)
- Distribution bacs (1)
- Agents d'accueil en déchetterie et valorisation (17)
- Chauffeurs transport/transfert et opérateur presse (8)
- Collecte des DASRI (1)
- Agents polyvalents maintenance (5)
- Mécaniciens (3)
- Chargés de communication tri et prévention déchets (2)
- Encadrement (7)
- Direction et gestion administrative (7) - *Pour ces postes une clé de répartition s'applique à hauteur de 94% pour la gestion des déchets afin de répartir la charge sur les trois compétences du SMC.*

Répartition par genre



Répartition par cadre d'emploi



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ cinq fois/an.

En parallèle, 17 élus dont le Président et les 6 vice-présidents forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

42 élus délégués au Comité Syndical **17** élus membres du Bureau Syndical

La **compétences déchets** étant transférée au SMC par les communautés de communes, celles-ci sont représentées par 2 délégués. Le nombre de votes alloué à un délégué est proportionnel à la population de la communauté de communes. Lors du vote du budget et des sujets relatifs à la compétence déchets, seuls les **6 délégués participent au vote**.

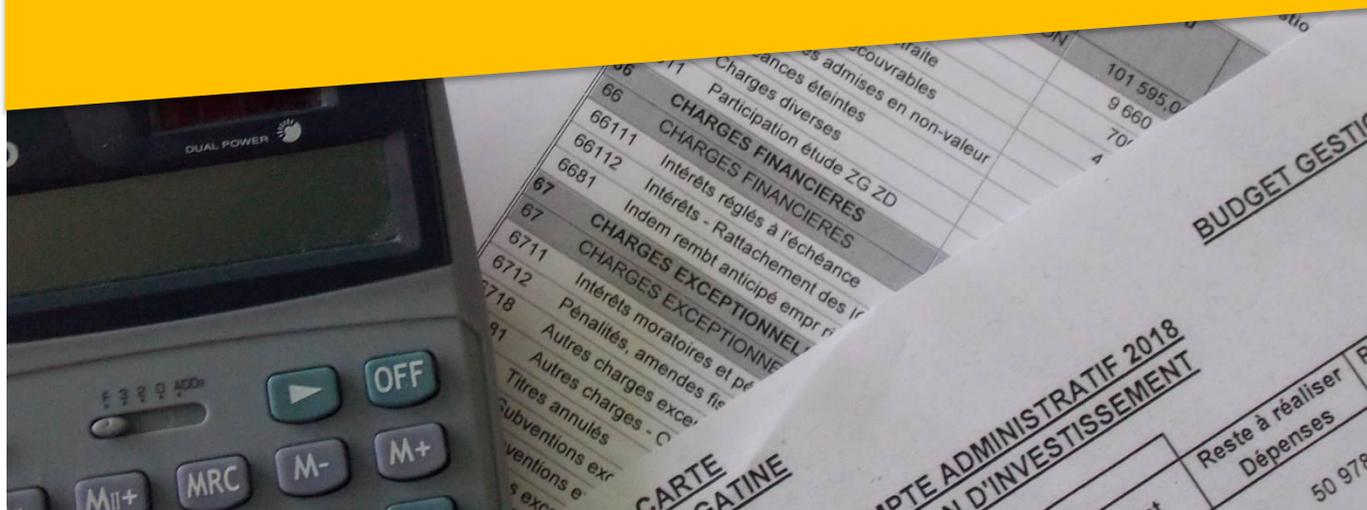
Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation. Une visite du site et une réunion d'information ont été organisées à l'attention des élus de Saint-Maixent-l'École.

La **CCES** commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée fin 2019. Elle est composée d'usagers, associations, chambres consulaires, représentants de l'ADEME, Région, DREAL, des élus et agents du SMC et de la CC Haut Val de Sèvre.

En 2024, ont ainsi eu lieu :

- 7 comités syndicaux
- 9 réunions de bureau
- 11 commissions (2 réunions d'appel d'offres, 3 réunions administration-finances, 4 réunions déchets, 2 réunions communication tri et prévention)
- 1 commission consultative, d'élaboration et de suivi du PLPDMA (CCES)
- 2 comités social territorial (CST)

DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget et les tarifs 2024 ont été votés par le comité syndical le 12 décembre 2023.

MODE DE FINANCEMENT

Mode de financement

Le SMC ne fixe pas les tarifs, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations financières, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés. La CC Val de Gâtine est passée au 1^{er} janvier 2024 en REOMI (redevance incitative).

CC Haut Val de Sèvre

3 826 691 €

REOM

CC Parthenay-Gâtine

1 380 700 €

TEOM

CC Val de Gâtine

837 950 €

REOMI

Participations 2024

Redevance spéciale aux non ménages

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

Elle correspond au volume total des bacs x tarif au litre x fréquence de collecte x nombre de semaines + abonnement 58 € (tarifs 2024)

Prix au litre pour le flux ordures ménagères assimilées : 0,029 € HT

Prix au litre pour le flux emballages/papiers : 0,0057 € HT

Prix au litre pour le flux cartons : 0,0103 € HT

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	7 768 590,71 €	1 867 749,54 €
Recettes de l'exercice	8 121 012,97 €	1 043 030,13 €
Résultat de l'exercice	352 422,26 €	-824 719,41 €
Résultat antérieur reporté, après affectation aux comptes 1064	295 293,69 €	1 622 624,88 €
Résultat de clôture	647 715,95 €	797 905,47 €

INVESTISSEMENTS : **1,87** millions d'euros

Benne de collecte	540 148,92 €	Réhabilitation de déchetterie	33 318,94 €
BAV Verre	87 928,00 €	Caissons	8 635,46 €
Bacs de collecte	28 083,00 €	Matériel Industriel	595 752,61 €
Composteurs*	82 316,72 €	Opérations d'ordres	69 904,41 €
Matériel et travaux divers	11 518,88 €	Emprunts et dettes assimilés	410 142,60 €

Recettes :

Amortissements (opérations d'ordre)	998 363,64 €
Subventions (Nouvelle-Aquitaine pour l'aménagement de la recyclerie - ADEME)	36 282,40 €
Cessions de biens (dotation, fonds)	8 384,09 €

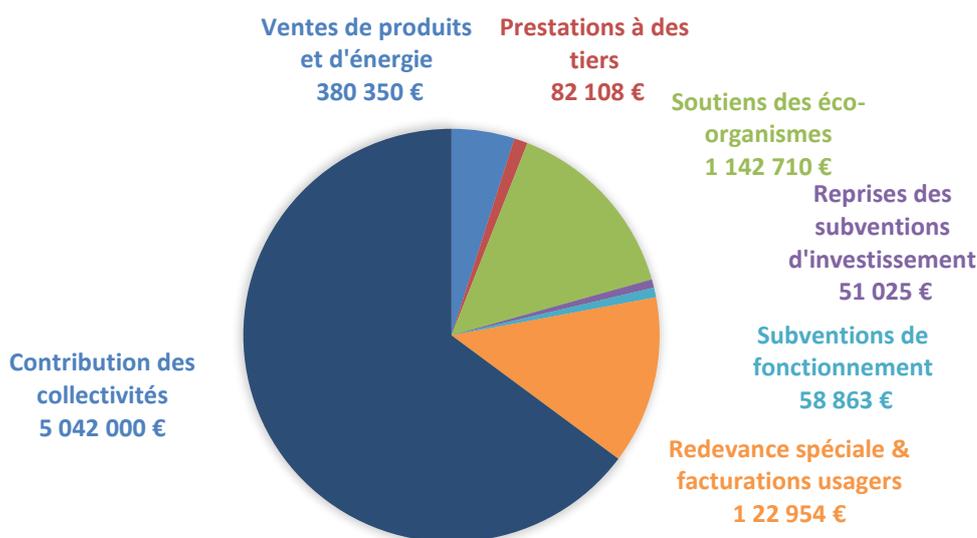
*Subvention demandée, mais versée en 2025

ANALYSE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique suivant la Matrice des coûts (en cours de validation) élaborée par l'ADEME. Cet outil permet :

- d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion,
- de disposer de règles de remplissage communes entre collectivités,
- d'obtenir un suivi de l'évolution des coûts.

RÉPARTITION DES PRODUITS



Les principales sources de recettes, hors TEOM et redevance, sont issues de la vente des matériaux et des soutiens des différents éco-organismes, représentant 20 % des recettes de fonctionnement.

Le principal soutien de sociétés agréées est CITEO pour la collecte sélective.

Détail de la répartition des recettes

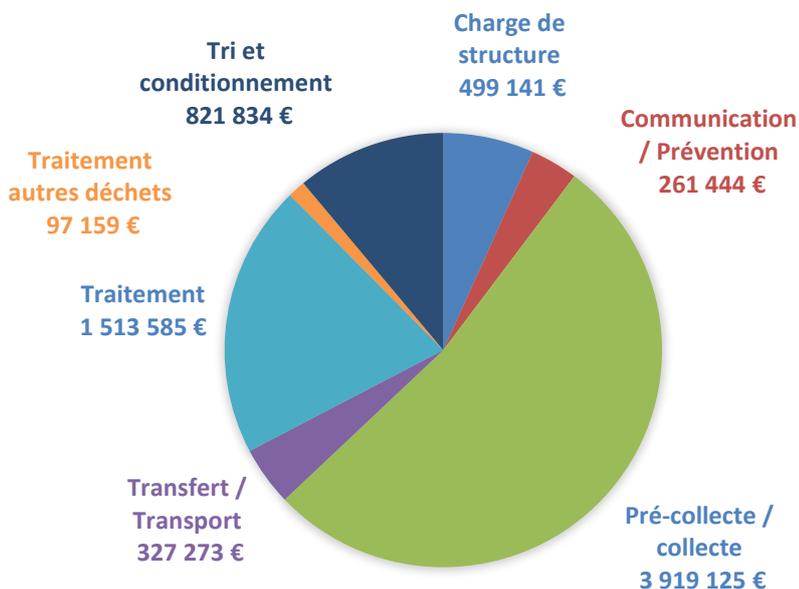
Données issues de la matrice des coûts en € HT	OMR	Emballages + papiers	Verre	Déchetteries
Recettes industrielles (vente énergie et matériaux)	0 €	111 175 €	66 894 €	145 548 €
Soutiens et aides (éco-organismes et subventions)	39 527 €	1 003 427 €	25 063 €	174 461 €

Les coûts sont essentiellement constitués des charges de personnel et des frais liés aux véhicules de collecte (carburant, entretien, réparations, amortissement) auxquels s'ajoutent des coûts de traitement.

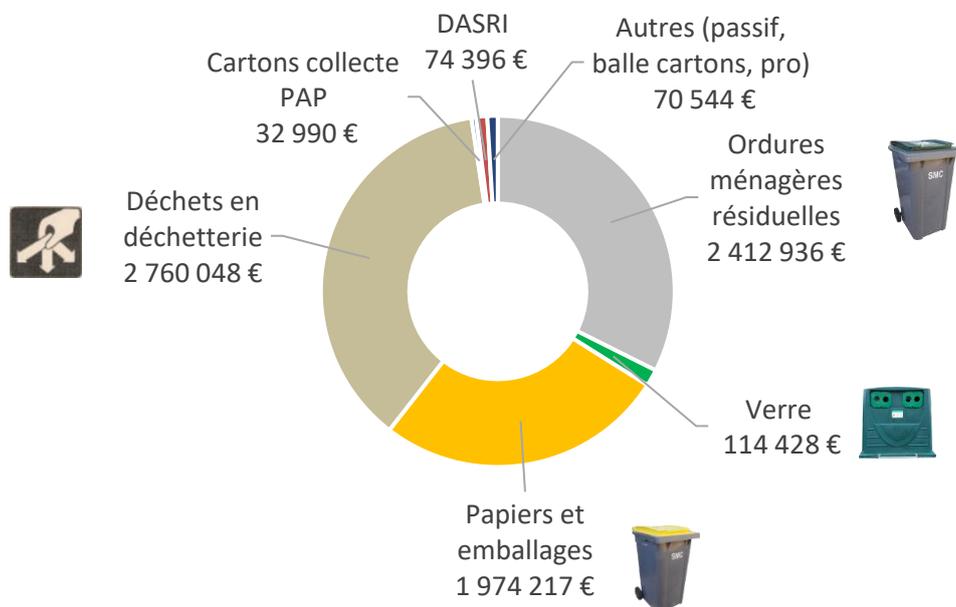
La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État est révisée chaque année. Cette taxe s'ajoute au traitement des déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetterie). Elle ne cesse d'augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. De 16 € HT la tonne en 2018, puis 30 € HT en 2021, 58 € HT en 2023, la TGAP atteindra 65 € HT la tonne en 2025.

Il est donc important de trier et de réduire nos déchets pour maîtriser la hausse de la TGAP imposée.

RÉPARTITION DES CHARGES



RÉPARTITION DES CHARGES PAR TYPE DE FLUX



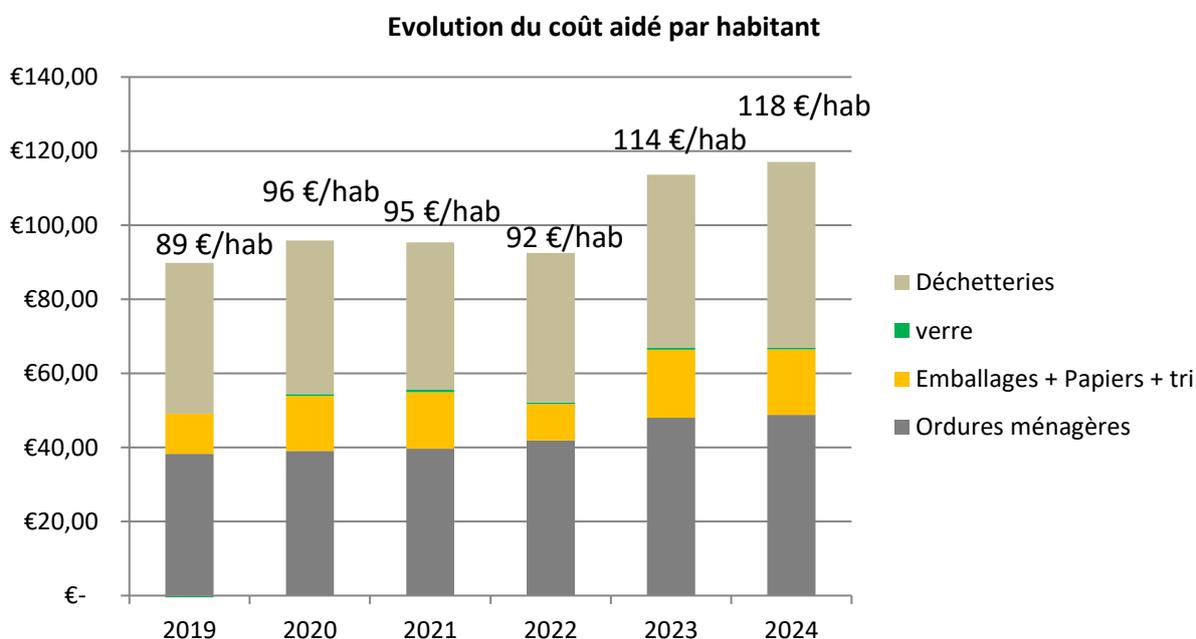
Il s'agit du total des charges HT (amortissements inclus) : fonctionnelles, prévention, collecte et traitement, réparties sur chaque flux de déchets

Les principaux indicateurs de coûts sont présentés dans le tableau suivant.

Coût aidé = coût complet (charges) - ventes - prestations - soutiens des éco-organismes – aides – RS

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries Hors gravats
Tonnage	6 557	3 032	1 941	11 206
Coût aidé € HT	2 373 410	859 616	22 471	2 435 962
Coût aidé en € HT/tonne	449,7	312,71	50,19	174,20
Coût aidé en € HT/hab	48,8	17,7	0,5	50,1
Coût aidé 2022 en € HT/hab Nouvelle Aquitaine	65	14	3	34

Pour obtenir le coût aidé **total** du SMC, il faut ajouter la collecte des cartons, la mise en balle des cartons, le soutien aux textiles, la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux DASRI, les déchets industriels et la gestion du passif (suivi anciennes décharges), soit **117,7 €/hab**



Les coûts aidés suivent l'inflation depuis 2023.

Déploiement du tri à la source des biodéchets

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire AGEC de 2020 a pour objectif de généraliser le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. D'ici le 1^{er} janvier 2024, chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en centre de stockage.

Suite à la validation du dossier « fonds vert » commun avec la CC Parthenay-Gâtine et la CC Val de Gâtine, déposé auprès du ministère, un chargé de mission sera recruté et les actions déployées.

Il est également prévu l'acquisition d'un broyeur à végétaux avec une utilisation mutualisée afin de valoriser cette ressource localement.

Etude d'optimisation des tournées de collecte : L'objectif est d'adapter les tournées en supprimant les marches arrière, mettre l'accent sur la sécurité, et réorganiser les circuits en fonction de l'évolution des volumes collectés. Le but est d'assurer une collecte plus efficace, réduisant ainsi les coûts et améliorant le service. Cela vise à améliorer aussi la prévention et la gestion des risques pour les agents.

Restructuration du parc de déchetteries : une réflexion est menée pour optimiser le parc de déchetteries afin de répondre aux exigences des REP.

GLOSSAIRE

ABJ	Articles de bricolage et de jardin
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
ASL	Articles de sport et de loisirs
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques (déchets dangereux, toxiques)
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes (gravats)
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux (enfouissement)
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PMCB	Produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique
TVME	Tri valorisation matière énergie



ADRESSE POSTALE

BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL

3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE

Tél : 05 49 05 37 10

accueil@smc79.fr

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - www.smc79.fr